

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/04/2021

S'est tenue à la mairie de Montaulieu le 01/04/2021 à 16H00 la réunion du Conseil Municipal pour aborder l'ordre du jour suivant:

- ❖ Vote du compte administratif 2020
- ❖ Compte de gestion 2020
- ❖ Affectation du résultat 2020
- ❖ Vote du budget 2021
- ❖ Vote des taxes communales
- ❖ Délibération choix de la banque concernant l'emprunt concernant le logement communal
- ❖ Délibération dotation départementale voirie
- ❖ Délibération conventionnement avec la CCBDP pour le déploiement de la fibre
- ❖ Questions diverses

Etaient présents:

Stéphane Deconinck, Christian Girier, Olivier Lannès, David Morin, Marylène Cézanne Arnaud, Corinne Isoardi, Laure Jacquelin. Mr Quinqueton, responsable de la Trésorerie de Nyons, et Laetitia Bernard présents pour la première partie de la réunion concernant le budget de la commune.

Le président de séance: Stéphane Deconinck

La secrétaire de séance: Laure Jacquelin

Après lecture et précisions explicatives de la comptabilité de la commune par M. Quinqueton, le conseil a validé par vote à l'unanimité:

- le compte administratif 2020
- le compte de gestion 2020
- affectation du résultat 2020
- le budget prévisionnel 2021

Le conseil a voté à l'unanimité les délibérations suivantes:

- Le taux des taxes communales est maintenu:
 - 23,71% sur le foncier bâti (part communale et départementale)
 - 73,41% sur le foncier non bâti
 - 18,98% taxe CFE



- Emprunts pour le logement communal:
 - Un emprunt de 40000 € à court terme (21 mois) auprès du Crédit Agricole pour l'avance de TVA
 - Un emprunt de 80000€ avec durée de remboursement sur 10 ans auprès du Crédit Agricole

- Dotation voirie: reversement de la dotation départementale de la commune à la CCBDP

- Validation de la convention entre la commune et la CCBDP, pour le déploiement de la fibre optique par le syndicat Ardèche Drôme Numérique

- Subventions aux associations 2021 : les mêmes subventions qu'en 2020 seront maintenues, versées aux associations qui renouvellent leurs demandes. Une nouvelle demande est acceptée, pour les restos du cœur (200€)

19h30, la séance est levée.